



LAMARCHE-SUR-SAÔNE

« Un village où il fait bon vivre »

INFO LAMARCHE N°12 - Octobre 2022

LE MOT DU MAIRE

Le Maire et les membres du Conseil Municipal espèrent que vous avez passé d'agréables vacances malgré la canicule qui nous a frappés cet été et que la rentrée s'est bien passée pour vous.

Durant les prochains mois, notre ambition est de poursuivre la réalisation des projets pour lesquels vous nous avez élus.

Certains sont d'ores et déjà terminés et nous l'espérons, appréciés de tous.

Notre action future vise le développement de notre village tout en améliorant, si possible, la vie quotidienne de tous, tout en maintenant la fiscalité à un taux constant.

Cette volonté implique de faire des choix et de hiérarchiser nos futures réalisations.

Nous comptons prochainement rendre accessibles aux personnes handicapées (Personne à Mobilité Réduite) l'église, le bureau d'accueil de la mairie.

En effet, la loi du 11 février 2005 stipule que les établissements recevant du public doivent pouvoir être accessibles à tous types de handicaps. Depuis janvier 2015 les normes « handicapé » imposent pour tous les bâtiments recevant du public l'accessibilité en fauteuil roulant. Les subventions auxquelles nous pourrions prétendre se sont amoindries du fait de la non réalisation de ces travaux en temps voulu.

Conséquence : un coût financier plus important restant à la charge de la commune.

Intervention au niveau de l'étang :

Suite aux grosses chaleurs et à la sécheresse de cet été, nous avons dû « lâcher » de l'eau du 3^e étang vers l'étang « du Milieu » afin d'éviter la mort des poissons et maintenir un niveau d'eau acceptable pour nos pêcheurs.

Le 1^{er} étang (étang du Fourneau) et le 2^e (étang du Milieu) seront pêchés et vidés, fin décembre / début janvier, afin d'effectuer les réparations des fuites d'eau qui sapent le terrain sous le bâtiment dit « du Moulin » et la voie ferrée.

Aire de camping-cars :

De nombreux touristes, français et étrangers, ont découvert ou redécouvert notre village durant la période estivale.

Un grand nombre d'entre eux regrette la fermeture de notre église et de notre chapelle ainsi que le manque de signalisation et d'aménagement de l'oratoire dédié à Saint Antoine.

Ils ont apprécié en revanche, les promenades autour de l'étang « du Milieu » qui, avec son parcours de santé, a remporté un vif succès.

Pour 2023, nous allons réfléchir aux améliorations que nous pourrions apporter dans le domaine du tourisme et de la mise en valeur de notre patrimoine... **afin que Lamarche-sur-Saône continue à rayonner en Côte d'Or.**

Incivilités :

Cet été, comme dans beaucoup d'autres communes, notre village a été l'objet de nombreuses dégradations et incivilités. Outre le fait que ces comportements polluent notre environnement et compromettent le « bien vivre » espéré de tous, ils ont un coût supporté par tous les Lamarchois et, par des dépenses imprévues, impactent financièrement les projets de développement. (voir l'article correspondant à l'intérieur de ce numéro de « INFO LAMARCHE », pages 6 et 7)

Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'impliquent et donnent de leur temps libre pour l'animation et la vie de notre village.

Votre maire, Patrick BOVET

TRAVAUX REALISES PAR LES EMPLOYES DU SERVICE TECHNIQUE « pour un village propre et accueillant »

→ fleurissement dans le village et sur le site de l'étang « du Milieu »



→ sur le territoire communal, taille des haies et élagage d'arbustes trop luxuriants, débordant sur la voie publique (D 976) afin de dégager

- les panneaux d'entrée d'agglomération
- les plaques indicatrices de noms de rues
- les radars pédagogiques

Route de Vonges



→ remise en peinture blanche de tous les marquages sur la voie publique

Le département ayant entrepris de repeindre les marquages dans la traversée de l'agglomération sur la D 976, la municipalité a souhaité compléter ces travaux dans tout le réseau des rues lamarchoises.



→ installation autour de l'étang « du Milieu » de 3 nouveaux bancs achetés par la mairie à « Net Collectivités » pour un montant de 1 325,05 € TTC

→ à l'approche de la rentrée des classes, dans les deux écoles

- nettoyage des espaces extérieurs (cours, préaux, jardins)
- à l'intérieur des salles de classe
- installation du mobilier nécessaire à l'accueil des 10 élèves supplémentaires à l'école élémentaire
- réparation / maintenance de petits matériels

TRAVAUX EFFECTUES PAR LES ENTREPRISES

➔ installation de deux aires de jeux par la société « AJ3M » de Couchey (voir INFO LAMARCHE N° 11)
- une dans le square Joliot Curie (à proximité de l'école maternelle)

Les travaux commencés le 1^{er} septembre...



...viennent de se terminer.



Les installations sont maintenant ouvertes au public, pour le plus grand bonheur des jeunes enfants... et de leurs parents.

- l'autre, rue des Ecoles, fait partie du complexe installé à proximité de l'école élémentaire avec le « city stade » plateau-multisports en plein air.

Après le terrassement et l'enrobage effectués au printemps (voir INFO LAMARCHE N°11 de juin 2022), les travaux ont repris la 3^e semaine de septembre avec « AJ3M » pour l'installation des structures de jeux et l'aménagement du terrain de sport ; ils ont malheureusement dû être arrêtés à cause des intempéries...

Pour rappel, le montant des travaux s'élève pour le « city stade » rue des Ecoles

- montant du devis : 57 892,20 € TTC « Roger MARTIN » de St Apollinaire, pour le terrassement et l'enrobage

- montant du devis : 38 366,40 € TTC « AJ3M » de Couchey pour la réalisation du terrain multisports et 11 464 € TTC pour l'aire de jeux

pour l'aire de jeux du square rue « Joliot Curie », près de l'école maternelle :
montant du devis : 11 931,24 € TTC.



Ce projet, approuvé à l'unanimité en réunion du conseil municipal du 06/10/2020, a pu être réalisé grâce aux aides financières accordées par le Conseil Départemental, au titre de l'appel à projets « Patrimoine sportif », à hauteur de 30% du montant des travaux et par l'Etat au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local », à hauteur de 25% du montant des travaux.

→ afin de réduire la facture énergétique et l'impact écologique,

la municipalité a décidé de remplacer progressivement les 359 lampes à incandescence que compte le réseau d'éclairage public de l'agglomération lamarchoise, par des leds.



Cette première tranche de travaux subventionnée par le **SICECO** concerne 52 lampadaires au centre du village : rue du Pont, une partie de la rue de Franche-Comté, rue du Général de Gaulle, place de la Liberté, cour de la mairie et une partie de la rue de Bourgogne, pour un coût de 25 485,40 € TTC, avec une subvention de 11 694,16 €. Afin de pouvoir bénéficier du plus fort taux de la subvention SICECO (50%), le montant des travaux ne doit pas excéder 30 000 €... d'où l'intérêt de procéder par tranches ; ceci explique pourquoi le programme pourrait s'étaler sur six ans minimum.

→ travaux d'installation de la fibre

Les travaux de terrassement et d'enfouissement des gaines destinées à recevoir la fibre, effectués fin 2019 étaient en attente depuis lors.

Vous avez pu les voir travailler tout l'été, jours fériés et week-ends compris, même par temps de canicule...

...ce sont les employés de la société chargée d'installer la fibre.

Grâce à eux, bientôt la fibre arrivera chez vous, à votre domicile !

(voir article page 13, dans la rubrique « INFO PRATIQUES »)

→ au cimetière, installation d'un « totem »

destiné à recevoir les plaques gravées au nom des défunts dont les cendres ont été dispersées au « jardin du souvenir ».



RAPPEL DU REGLEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR – DESTINATION DES CENDRES

Le jardin du souvenir recevra les cendres des personnes crématisées. Elles seront dispersées sur le site en présence du représentant de l'administration. La mise à disposition du jardin du souvenir est gratuite.

Tout signe d'appropriation de l'espace, tout élément distinctif, toute marque de reconnaissance à demeure sont interdits dans le jardin du souvenir. Seules des fleurs naturelles peuvent y être déposées, dans un souci de bon entretien du jardin du souvenir. Les familles sont invitées à retirer les fleurs fanées dans les meilleurs délais, à défaut, le personnel communal procédera à leur retrait.

La Mairie tient un registre mentionnant les noms, prénoms, dates de naissance et de décès des personnes dont la dispersion des cendres a été autorisée.

Pour les familles qui le désirent, un monument commémoratif communal « Totem du Souvenir » permet l'inscription de l'identité de leur défunt.

Les plaques, fournies par la Mairie selon tarif fixé par délibération, devront, pour des raisons esthétiques, être conformes aux prescriptions suivantes :

- Mention en lettres dorées des nom, prénom, années de naissance et de décès
- Utilisation d'une police caractère « roman » ou « palatino »

La pose de cette plaque sera effectuée par les services municipaux.

➔ à la salle polyvalente, suite au passage de la commission de sécurité dépêchée par la préfecture et le SDIS, remplacement de tous les blocs de secours (blocs lumineux au-dessus des portes) et des alarmes incendies défectueux pour un montant de 1875,60 € TTC

DES INCIVILITES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES

- **des mégots** jetés partout dans les lieux publics, sur les trottoirs, aux abords des écoles, de la mairie, du cimetière...

- **des dépôts sauvages** (5 plaintes actuellement déposées à la gendarmerie)



- **des démolitions** (accidentelles ?) non revendiquées
bordure de trottoir au passage à niveau, rue de St Léger
mur d'enceinte de la cour du « moulin »



- **dégradations des paniers de basket-ball** sur les aires de sport à la « Revenue », déjà remplacés deux fois par les bons soins de Jérémy COLLIN, second adjoint !!!
du panneau d'entrée d'agglomération (route de Magny) par un tir à la carabine qui de plus, est dirigé en direction des maisons d'habitation proches.



- **vol d'un des deux cendriers** installés sur le mur extérieur de la salle des fêtes

- **destruction du banc** récemment installé derrière le cimetière

- sur l'aire des camping-cars, **vidange sauvage** après déplacement de la pierre qui bloque la trappe !



- la boîte à livres confondue avec une poubelle (square Joliot Curie)

NE PAS CONFONDRE BOÎTE A LIVRES et... BOÎTE A ORDURES !

Merci de respecter

- le travail de tri et de rangement effectué régulièrement par les bénévoles de la bibliothèque et par des élèves
- le règlement affiché à l'intérieur de la boîte



RAPPEL du REGLEMENT INTERIEUR de la « BOÎTE A LIVRES »

- ne déposer que des livres ou magazines propres et en bon état
- les retirer de leur contenant avant de les y installer correctement (en piles)
- bien refermer les portes pour protéger les livres des intempéries

Une poubelle a été installée à proximité afin de recevoir les vieux papiers !

BOÎTE A ORDURES ?



BOÎTE A LIVRES

Signalons encore

- les mauvais plaisantins qui « jouent » avec le système de retenue des eaux du 3^e étang, installé en vue de constituer une réserve d'eau suffisamment conséquente pour palier la baisse de niveau de l'étang « du Milieu ».
- les propriétaires de voitures qui, en pleine crise de sécheresse, bravent l'interdiction, viennent laver leur véhicule en se branchant sur le point d'eau du cimetière !
- les poubelles - pleines ou vides - que certains habitants laissent en permanence sur les trottoirs...

Et cette liste n'est malheureusement pas exhaustive !!!

VIE SCOLAIRE

LES MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Avec l'aide du Comité des fêtes, la kermesse de l'école maternelle, vendredi 10 juin, dans le parc du CMCAS, a connu un véritable succès et produit un bénéfice de 1 300 €. au profit de la Coopérative scolaire.

Avec cette somme, les enseignantes ont pu acheter du matériel de motricité et des instruments de musique. La directrice, Mme Lime, profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier encore une fois les représentants des parents d'élèves, les parents bénévoles et les membres du « Comité des Fêtes » qui ont assuré la réussite de cette fête.



Le concert choral à l'école élémentaire, le vendredi 1^{er} juillet, sous le préau de la cour de récréation a rassemblé de nombreux parents venus applaudir leurs enfants coachés par leurs institutrices. Félicitations à tous, professeurs et élèves pour ces belles prouesses vocales.

Cadeau de la municipalité : remise de calculatrices aux 20 élèves de CM2 futurs élèves de 6^{ème} au collège « Isle de Saône » de Pontailler à la rentrée de septembre, le 30 juin à la salle de la mairie, suivie d'un goûter offert par la municipalité.



LA RENTREE DES CLASSES / LES EFFECTIFS

➔ à l'école maternelle : 62 élèves (69 en 2021) répartis sur 3 classes

Classe de Petite Section (PS) Mme LIME : 17
 Classe de Moyenne Section (MS) Mme MUCKLOW : 21
 Classe de Grande Section (GS) Mme DELANOYE : 24

Une rentrée placée sous le signe de la prévention :

des ateliers organisés par des pédopsychiatres avec les parents et les élèves pour les sensibiliser aux effets néfastes de la surexposition aux écrans : téléphones, tablettes, jeux vidéos, télévision...

Ici, l'atelier « lecture d'albums » avec la responsable de la bibliothèque municipale, Viviane NEBOUT.



➔ à l'école élémentaire : les cinq classes accueillent 126 élèves (116 en 2021)



Photos Mairie

2 classes de Cours Préparatoire / Cours Élémentaire 1^{ère} année Mme DELARUE : 24 élèves Mme DALLOZ : 23 élèves
 classe de Cours Élémentaire 2^{ème} année Mme ROUX : 25 élèves
 classe de Cours Moyen 1^{ère} année Mme RENAUD : 27 élèves
 classe de Cours Moyen 2^{ème} année Mme VIENNET : 27 élèves

Remise des récompenses du concours « Ecoles Fleuries » mercredi 14 septembre à Dijon

Ce concours organisé chaque année depuis près de trente ans par l'association des « Délégués Départementaux de l'Education Nationale »* récompense toutes les écoles participantes qui, fin juin, reçoivent la visite du jury ; celui-ci constate et évalue les travaux de recherche consignés dans un dossier, les ateliers de travaux pratiques qui en ont découlé, la mise en œuvre sur le terrain... en leur attribuant, végétaux, graines, petit outillage, chèque... afin de les encourager à poursuivre leur travail de jardiniers.



Rappelons ce que sont les DDEN* et leur rôle :

Nommés sur proposition des directeurs d'écoles (pour une ou plusieurs écoles), ils remplissent une mission de médiation entre les différents partenaires de la vie scolaire : le personnel enseignant, les services académiques, la municipalité et les représentants des parents d'élèves ; ils assistent de droit aux conseils d'école organisés trimestriellement dans chaque école.

En l'occurrence, pour notre commune, Mme Danielle CORNOT exerce ces fonctions depuis 4 ans.

LE COMITE DES FÊTES

→ la kermesse de l'école maternelle, vendredi 10 juin dans le parc du CMCAS

Avec l'aide du « Comité des Fêtes » la manifestation a connu un véritable succès : les bénéfices réalisés ont permis au président de l'association de remettre un chèque de 1 300 € à la directrice au profit de la coopérative scolaire. (voir article VIE SCOLAIRE page 6 de ce bulletin)



→ joli succès pour la fête de la musique, vendredi 17 juin

Jean de Vonges, Not One, Reds Boys se succèdent sur scène et embarquent le public dans leur univers musical.



→ « Journée ADOS » le samedi 2 juillet

16 ados s'étaient inscrits pour participer aux activités proposées

- accrobranche à Chevigny-Saint-Sauveur ou karting à Pouilly-en-Auxois le matin (autofinancées à titre individuel)
- des jeux de plein air : foot, basket, tir à la corde sur le site de la revenue
- des jeux de société, l'après-midi, encadrés par les membres de l'association
- un repas « burger-frites » et glace, offert par le « Comité des Fêtes » suivi d'une soirée musicale, à la salle des fêtes



→ « Lamarche en fête » les 13 et 14 juillet

le 13 juillet, au square Louis FEBVRET :

marché nocturne - défilé aux lampions - buvette/barbecue/frites - bal champêtre organisés par et au profit du « Comité des Fêtes »



Un public nombreux se presse sur l'aire de camping-cars au « P'tit port », impatient de pouvoir admirer, après deux années d'interruption (covid oblige) le feu d'artifice offert par la mairie, préparé et tiré par notre artificier Gilbert Nebout.





le 14 juillet : repas des anciens offerts par la mairie, préparés et servis à la salle des fêtes ou livrés à domicile, par le « Comité des Fêtes »

Au menu : apéritif offert par le Comité des Fêtes / tourte au vin rouge accompagnée de salade verte / trou normand / filet mignon de porc à la dijonnaise / gratin dauphinois / fromage / tarte aux pommes-glace vanille.

Tout au long du repas et jusqu'en fin d'après-midi, les convives ont pu danser sur les mélodies des « sixties » interprétées avec brio par l'animateur Bruno LORENZON.

**LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE « Pierre CAMP » devait fêter ses 30 ans en juin 2020...
...Covid oblige, cet anniversaire a été repoussé au samedi 18 juin 2022 après midi.**

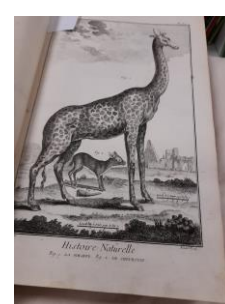
Elodie DESCHAMPS est venue présenter des oeuvres exceptionnellement sorties du « fonds ancien » de la bibliothèque municipale d'Auxonne :



- les archives du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (du 19^e siècle)

- l'Encyclopédie de DIDEROT et d'ALEMBERT (1^e siècle)

- la « Représentation animale à travers les âges » du célèbre bourguignon, le comte de BUFFON (18^e siècle).



Pas mal réussis ces dessins si l'on considère que leur auteur n'a jamais vu ces animaux en réalité, qu'il les a réalisés d'après des descriptions et récits écrits...

LA GAULE LAMARCHOISE

- Belle initiative à l'intention des jeunes : **7 enfants - de 7 à 10 ans - ont participé à la « Matinée des jeunes pêcheurs » organisée par « la Gaule Lamarchoise »** à l'étang « du Milieu », le 25 juin, sous les regards attentifs et les conseils judicieux

- d'un animateur de la Fédération Départementale de Pêche
- des responsables de la « Gaule Lamarchoise » : Gilbert NEBOUT, Jean-Pierre LARME, Michel BOISSON, Didier BREDILLET, Michel DURAND, Romuald LEPORI

Chaque participant a reçu en cadeaux, une canne à pêche offerte par les organisateurs, un mug décoré aux armoiries de Lamarche, offert par la Mairie.



- Joli succès pour le concours de pêche du 28 août, en bordure de Saône :

28 participants venus de tous horizons se sont affrontés pendant 5 h de pêche « non-stop » de 10 h à 15 h



Résultats du concours :

Le 1^{er} avec 7,375 kg de poissons (brèmes, gardons, ablettes) remporte un lot de 100 € et une coupe
le 2^e avec 7,215 kg reçoit un lot de 70 €
le 3^e avec 5,535 kg un lot de 50 €
le 4^e avec 5,415 kg un lot de 30 €.



- Pour le bien être des pêcheurs et des promeneurs, rebouchage des ornières sur le chemin de halage sur une partie du parcours de pêche.

La mairie a participé au transport du « concassé » par la mise à disposition d'un employé municipal et du tracteur du service technique.

La société de chasse « LES PERCHOTTES »

Les chasseurs s'investissent pour améliorer les conditions de la campagne de chasse au bois qui ouvre en octobre

- entretien de la cabane de chasse
- construction et installation de 3 miradors
- installation d'un bac de récupération des viscères des gibiers abattus qui, jusque-là étaient enfouis



Grâce à l'association « COULEURS DE SAÔNE », la « Vierge à l'Enfant en Majesté » trône de nouveau dans la chapelle « Notre- Dame de Lamarchotte »

La copie en plâtre de la « Vierge à l'Enfant en Majesté », dite « Notre Dame de Lamarchotte », réalisée en 1985 par P. AVOUAC, à l'initiative de l'association « Renouveau de la chapelle », ayant perdu toutes ses couleurs faisait bien piètre figure... c'est la réflexion que s'est faite André FROMONT, président de l'association « Couleurs de Saône » ; il a donc proposé au Maire de lui redonner bonne mine par la magie de ses pinceaux et de sa palette de peintre.



Ainsi fut fait, tout en restant fidèle au modèle original, **une statue en bois polychrome du 14^e siècle**, classée aux « monuments historiques », restaurée en 2006 par Isabelle MAQUAIRE et installée depuis à l'église St Barthélemy. Son travail de restauration achevé, c'est avec fierté qu'André FROMONT remit la statue au Maire afin qu'elle retrouve sa place au cœur de la chapelle. Merci à lui.

L'ACTUALITE du CPI (Centre de Première Intervention)

Dimanche 21 août, une intervention exceptionnelle pour les pompiers du CPI lamarchois : au secours d'un cheval en fâcheuse posture



Un cheval harcelé par des chiens s'est retrouvé acculé sur un espace marécageux et s'est coincé dans la clôture ; ses efforts pour se dépêtrer de cette mauvaise posture furent vains et ne firent que l'épuiser ; fort heureusement, son propriétaire, M. Lucien DEBESSEL, l'a découvert à temps... mais après avoir coupé le fil de fer barbelé, impuissant devant la situation, il contacta le Maire qui lui-même contacta les pompiers de Lamarche-sur-Saône.

Toute une équipe de sauveteurs présente sur les lieux oeuvra pour venir en aide au cheval : 4 sapeurs-pompiers du CPI de Lamarche, 4 sapeurs-pompiers du CS de Pontailler-sur-Saône, 2 sapeurs-pompiers du CSP de Beaune ainsi qu'un vétérinaire et un outil de levage (mis à disposition par l'exploitation agricole « GAEC COLLIN père et fils »).

Ce n'est qu'au bout de 4h et de multiples tentatives qu'ils réussirent à remettre l'animal sur pieds et qu'il put rejoindre sa pâture.

Être pompier c'est aussi réaliser ce genre de mission peu ordinaire !

En Côte d'Or, du matériel spécialisé se trouve à disposition à la caserne de Beaune, prêt pour de telles interventions.



Le samedi 14 janvier, le CPI vous convie à une journée « RETRO GAMING »

à la salle des fêtes de Lamarche-sur-Saône, de 10 à 17h.

Gratuite, ouverte à tous, cette journée vous permettra
- de vous familiariser avec l'utilisation
du casque de réalité virtuelle



et de la borne arcade

- de découvrir une exposition sur les jeux vidéo depuis leur apparition dans notre univers ludique
- d'assister à l'une des trois conférences (de 45 minutes chacune, à 11h, 14h et 16h) traitant de l'histoire des jeux vidéo et de la prévention contre les abus de leur utilisation

Ne ratez pas cette occasion... les membres du CPI vous attendent nombreux !

Salle des fêtes de Lamarche-sur-Saône
Entrée gratuite -

RETRO GAMING

Samedi
14 JANV
10h à 17h

Casque de réalité virtuelle
Borne arcade
Exposition prévention jeux vidéo

Retrouvez plus d'informations sur Facebook : Clément rétrogaming.

HISTOIRE DU JEU VIDÉO
PREVENTION

CONFERENCE DE 45 MINUTES
11h/14h/16h

PLAY ZONE

LA MUNICIPALITE ET LA PROTECTION ANIMALE... le problème des chats errants

Certains lamarchois, « amis des bêtes », apitoyés par leur sort, pensent bien faire en les nourrissant ; il n'en est rien, au contraire... sachez que le nourrissage de ces animaux ne fait qu'en augmenter le nombre et les rend indésirables auprès du voisinage !

La seule solution étant la capture et la stérilisation des individus (mâles ou femelles) la municipalité vient de signer une convention de partenariat avec « 30 MILLIONS D'AMIS » pour endiguer ce problème récurrent.

Parmi les animaux capturés, les individus non identifiés (ni tatouage, ni « puce » électronique) seront « pucés », stérilisés par un vétérinaire partenaire, et relâchés dans leur environnement.

Coût de l'opération pour trente chats à traiter : 2 700 €

*la pose de la puce électronique coûtera 10 € supplémentaires par individu

La moitié, soit 1 350 €, prise en charge par « 30 MILLIONS D'AMIS » ; l'autre moitié soit 1 350 € reste à la charge de la mairie... c'est le prix à payer pour endiguer ce phénomène qui touche toutes les agglomérations, urbaines ou rurales, et constitue un problème de santé publique.

Récemment une publication sur « Panneau Pocket » vous informait que la campagne de capture débutée le samedi 24 septembre se prolongerait jusqu'au 30 octobre. Les pièges étant installés à la tombée de la nuit, il est recommandé aux propriétaires de chats de veiller, autant que faire se peut, à ce que leurs animaux restent enfermés la nuit.

Mais n'ayez aucune inquiétude, si ceux-ci sont identifiables, ils seront immédiatement relâchés après contrôle d'identification par les soins de la commune ou du vétérinaire partenaire, comme le prévoit le programme.

A ce jour, le piégeage, réalisé au centre du village, a permis de « contrôler » neuf chats ; quatre d'entre eux, non identifiables, ont été « pucés » au nom de l'association « 30 MILLIONS D'AMIS », stérilisés et relâchés dans leur environnement.

Pour rappel : depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les animaux domestiques doivent être identifiés et stérilisés !

CELLES-LA N'ONT PAS SOUFFERT DE LA SECHERESSE !



C'est avec une fierté non dissimulée que Gilberte FEBVRET (la Gille) présente le fruit du travail qu'elle affectionne encore tout particulièrement malgré ses 94 printemps, le jardinage : des tomates siamoises extraordinaires, la plus grosse pesant 1,390 kg !

Rassurez-vous... par cet été de canicule, Gilberte a espacé ses visites au jardin ; profitant de la fraîcheur à l'intérieur de sa maison, elle s'est adonnée à un autre de ses passe-temps favoris : le crochet et le tricot !

Elle confectionne des vêtements chauds, de la layette, des couvertures qu'elle distribue par le biais d'associations caritatives, aux familles nécessiteuses.

Félicitations à elle pour ses talents de jardinière et sa générosité.

CARNET BLEU / FAIRE PART DE NAISSANCE

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux ont la joie de vous annoncer que le 30 septembre, le petit Camille est venu agrandir la famille MEZIANI !

Félicitations aux heureux parents, Alice et Mehdi conseiller municipal ; souhaitons-leur beaucoup de bonheur avec leurs deux enfants, Victoire, la grande sœur et... Camille, le petit dernier !



LA FIBRE ARRIVE DANS NOTRE COMMUNE

Bientôt la fibre arrivera chez vous, à votre domicile ! Comment en bénéficier ?
 Pour connaître l'opérateur qui déploie la fibre chez vous : thd.cotedor.fr

Permettre à chaque habitant de disposer d'une connexion Internet de qualité quel que soit le lieu où il réside : tel est le défi que s'est lancé le Conseil Départemental de la Côte-d'Or. L'aménagement numérique étant l'une des clés incontournables du développement des territoires côte-d'oriens, le Département s'est engagé pour une Côte-d'Or 100% fibrée.

3 opérateurs en Côte-d'Or :

- Le Conseil Départemental en zone dite d'Intervention Publique (405 Communes),
- Altitude Fibre 21 en zone dite AMEL (224 Communes),
- Orange en zone dite AMII (69 Communes de la métropole dijonnaise sauf Corcelles-lès-Monts et Flavignerot et de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud).

Les réseaux ainsi déployés sont mis à la disposition des Fournisseurs d'Accès à Internet nationaux (Bouygues Télécom, Free, SFR, Orange) ou Fournisseurs d'Accès à Internet dits locaux. **Faites jouer la concurrence !**

Comment la fibre rentre dans mon domicile ?

Le réseau public fibre arrive depuis la rue, soit en souterrain, soit en aérien.

Vous choisissez la pièce où vous souhaitez installer vos équipements fibre :

- Prise terminale optique (PTO) / Box de mon fournisseur d'accès à Internet.
- Près d'une prise électrique et de la TV de préférence.

Contactez votre syndic ou votre gardien pour pouvoir accéder au local technique de l'immeuble le jour du rendez-vous.

À noter : le propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire.

Vous vérifiez que le fourreau est disponible et utilisable pour le tirage de la fibre qui suit généralement le même chemin que la ligne de téléphonie fixe.

1

Vous testez l'éligibilité de votre logement

- > Si votre logement est situé en zone d'initiative publique ou en zone AMEL : vous pouvez directement suivre l'état d'avancement du chantier fibre,
- > Si votre logement est situé en zone AMII, rendez-vous sur le site du Fournisseur d'Accès à Internet de votre choix pour savoir si votre logement est éligible à la fibre.

2

Si vous êtes éligible à la fibre,

vous pouvez souscrire un abonnement auprès du Fournisseur d'Accès à Internet choisi et ainsi prendre un rendez-vous pour le raccordement de votre logement à la fibre qui devra se dérouler en votre présence.

3

Un technicien envoyé par le Fournisseur d'Accès à Internet que vous avez choisi vient à votre domicile

pour réaliser le branchement final optique.

4

Après installation et démarrage de la box, vous disposez de la fibre optique chez vous et accédez à des services plus performants.



Le Très Haut Débit à quoi ça sert ?

Avec le déploiement des usages (objets connectés, télé-médecine, e-administration...), les besoins en débit Internet, à la maison et au bureau, explosent. La fibre optique (FTTH* pour raccorder les logements domestiques et FTTE** pour les entreprises) permet d'avoir une connexion performante (rapide, sans interruption, avec possibilité d'usages et de transferts en simultané) et sa vocation est, à long terme, de remplacer le réseau téléphonie « cuivre ».



698 communes du Département de la Côte-d'Or sont concernées par le déploiement de la fibre optique, les particuliers comme les professionnels et leurs entreprises.



Profitez de nouveaux services grâce à la fibre

- Connexions Internet simultanées de plusieurs équipements (PC, tablettes,...).

- TV haute définition avec bouquet de chaînes... pour que toute la famille en profite en même temps.
- Téléphonie sur Internet illimitée vers fixes et mobiles et vers différents pays.
- Télétravail, vidéo-conférence, services en ligne : santé, administration, éducation...
- Domotique et réseaux intelligents.

La station de chemin de fer de Lamarche

1^{ère} partie : de 1856 à 1938

En 1856, la création de la section de chemin de fer AUXONNE-GRAY nécessite l'installation de deux voies ferrées sur le territoire de la commune ainsi que la construction de la « Station de chemin de fer de LAMARCHE avec les gares de voyageurs et de marchandises » et celle, très isolée, des « VERPILLERES ». Tous ces travaux engendrent un très grand bouleversement dans le quotidien des habitants.

Au passage du premier train, le 10 novembre 1856, ils auraient pu chanter la chanson d'André CLAVEAU « un p'tit train s'en va dans la campagne, un p'tit train s'en va de bon matin, tchi tchi fou tchi tchi fou » ou le tube de l'été 1962 de Richard ANTONY « et j'entends siffler le train, et j'entends siffler le train... »

Actuellement, il faut être très attentif, dans le quartier de la gare ou aux abords des étangs, pour entendre siffler le train d'une compagnie privée **Europorte** qui n'emprunte qu'épisodiquement la ligne Gray-Villers les Pots



Historique

Dès 1840 des projets de chemin de fer de Paris à Lyon et à Marseille sont à l'étude. En 1844, le tracé Paris-Dijon est décidé par la **Compagnie de Chemin de Fer PARIS-LYON-MARSEILLE** plus souvent connue sous le sigle **PLM** et se poursuit en direction de Lyon. En 1855, la ligne Paris-Lyon-Marseille est inaugurée par Napoléon III. Plusieurs embranchements existent au départ de Dijon.

Construction du tronçon de chemin de fer Villers-les-Pots à Lamarche

On peut imaginer la réaction des 1282 habitants au vu du projet : construction de deux voies ferrées jalonnées de poteaux télégraphiques qui couperont le territoire de la commune en deux et :

- ▶ nécessité de remblais due à d'importants dénivelés et d'autres travaux sur le parcours
- ▶ obligation de changer les habitudes de trajets pour se rendre notamment dans les champs
- ▶ sources de nuisances sonores et odeurs aux passages des trains
- ▶ risque que les toits de chaume des habitations prennent feu (trois pétitions) - dangers pour traverser les voies, etc.

Délibération du conseil municipal du 12/2/1854 : « Pour l'établissement du chemin de fer d'AUXONNE à GRAY, les habitants sont invités à répondre à une enquête sur le plan parcellaire des propriétés à acquérir ou à exproprier, sur les ouvrages d'art à construire pour la conservation des communications existantes. **Le maire François FEBVRET-BOURCET et le conseil municipal proposent des modifications** au projet afin de suppléer à la négligence et à l'indifférence que montrent les habitants dans une enquête dont la plupart n'en comprend pas le but ni l'importance.

Le conseil municipal demande :

- ▶ que dans un territoire chargé de récoltes, sillonné en tous sens par de nombreuses voitures, les chemins latéraux à la voie ferrée soient portés à 8 m de largeur et praticables, pour permettre aux voitures de se croiser librement.
- ▶ que les aqueducs construits pour l'écoulement des eaux soient prolongés et propose de créer deux nouveaux aqueducs.
- ▶ que sur le chemin du Pays Neuf-Saint Léger, une des artères les plus fréquentées et des plus utiles, située dans un quartier très peuplé, soient établies des barrières pour ne pas gêner la circulation.
- ▶ que les chemins interrompus existants soient conservés pour la circulation et pour le moral des habitants, afin de ne pas séparer brutalement et rompre les relations de voisinage si chères dans les mœurs des campagnes ».

Le conseil municipal, en sa séance du 7/5/1854 considérant « qu'il aurait été préférable que la station repose au centre du village **adopte l'emplacement proposé** au chemin appelé Vers le Meix Poitet, sa position agréable et voisine d'une grande route rendra la gare facilement accessible ».

Chaix d'avril 1858 ligne PARIS-GRAY- tronçon AUXONNE-GRAY

Tarifs des classes				km	Gares desservies				
1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e				1.2.3	1.2.3	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.	cl.
"	"	"	"		Auxonne..... <i>dep.</i>	8 15	10 40	3 10	7 13
1 35	1 "	" 75	12		Lamarche.....	8 33	10 59	3 32	7 31
1 80	1 35	1 "	16		Pontailier.....	8 41	11 9	3 49	7 40
2 45	1 85	1 35	22		Talmay.....	8 51	11 10	4 7	7 50
3 00	2 70	1 95	32		Mantoché.....	9 10	11 38	4 35	8 9
4 15	3 10	2 30	37		Gray..... <i>arr.</i>	9 30	11 50	4 55	8 24

En avril 1958, ce guide officiel des voyageurs nous indique la tarification des billets (en francs et centimes) selon la classe : 1^{ère}, 2^e et 3^e et la distance.

Distance Auxonne à Lamarche : 12 kilomètres - Auxonne à Gray : 37 km.

Trafic voyageurs : le matin, quatre trains s'arrêtent en gare de Lamarche et quatre l'après-midi (3 h 10 du soir soit 15 h 10).

Un train de nuit circule sur la ligne Paris-Gray et ne s'arrête que dans les gares d'Auxonne, Pontailier et Gray sur le trajet Auxonne-Gray.

La section d'Auxonne à Gray, ligne d'intérêt général, perd ses trains de voyageurs le 1^{er} juillet 1938 puisque le réseau PLM sera nationalisé au sein de la SNCF.

Pétition du 25 mars 1903

« **Le Comte PIERRE DE SAINT-SEINE**, demeurant à LAMARCHE S/SAONE, est autorisé à établir dans les dépendances de la cour des marchandises une voie **DECAUVILLE** à la traversée de l'avenue de la gare et du sentier pour piétons, pour relier son usine à la gare, selon certaines conditions : la traction des wagons circulant sur cette voie sera effectuée par des chevaux dont l'allure ne pourra jamais dépasser la vitesse d'un homme marchant au pas, le nombre des agents devra être suffisant pour assurer la sécurité, etc ».

▪ *voie Decauville : voie formée de rails et traverses entièrement métalliques qui peuvent se démonter et être transportés facilement.*

1915 - Raccordement à la ligne de chemin de fer d'Auxonne

« **De la gare de Lamarche à la Poudrerie de Vonges**, la pauvre route est sans cesse labourée depuis dix mois par les voitures et camions-automobiles assurant le transport des matières premières et des produits fabriqués. On y remédie actuellement par la construction d'une voie ferrée, à laquelle sont employés, le 30 mai, plus de mille soldats du génie. Ces militaires, appartenant aux 1^{er}, 5^e et 7^e régiments du génie, sont cantonnés à Lamarche, Vonges et Pontailier ».

(Sources : Annales - paroisse de Lamarche – 1915).

« Le coucou » de la Poudrerie Nationale de Vonges

Le trafic de la gare de marchandises de Lamarche était dû presque essentiellement à l'activité de la Poudrerie.

En effet celle-ci disposait, depuis 1915, d'un embranchement particulier jusqu'à la gare.

Chaque jour un train apportait les matières premières (charbon de bois, nitrate, salpêtre, etc) pour la **fabrication des explosifs** qui ne pouvaient être transportés que par voie ferrée.

La SNCF n'ayant pas accès dans l'enceinte militaire de la Poudrerie, le relais se faisait alors en gare avec le **locotracteur diesel de la Poudrerie, connu sous le nom de « coucou »**, et nécessitait beaucoup de manœuvres.

Il fallait une bonne coordination entre la SNCF et la Poudrerie car, **toujours pour raison de sécurité**, le temps de stationnement des wagons était strictement limité. **La composition des trains**, elle aussi, **répondait à des critères de sécurité très stricts**. D'ailleurs, certains produits étaient transférés dans des wagons spécifiques appartenant à la Poudrerie. En retour, certains produits finis étaient expédiés depuis la gare et, à nouveau, beaucoup de manœuvres avec le coucou pour rattacher les wagons à la locomotive de la SNCF.

Tout ceci jusque dans les années 1990 où le transport routier prit le relais suite à la modification de la législation. Un peu d'activité continua malgré tout pour s'arrêter définitivement en 2000, avec l'arrivée du nouveau siècle. (Pierre JACQUET).

Aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment voyageurs

Par courrier (date inconnue) adressé au ministre des Travaux Publics, Direction des Chemins de Fer, le **PLM propose la modification des locaux** du rez-de-chaussée du bâtiment des voyageurs et l'installation de la **lampisterie** dans l'abri de la gare

Le projet est approuvé :

- ▶ le bureau du chef de gare et celui du service télégraphique seraient transférés
 - ▶ la salle des bagages avec bureau du facteur (recette et enregistrement des bagages et des messageries) communiquerait avec la salle des pas perdus avec guichets spécialisés avec tablettes
 - ▶ le local affecté au bureau restant serait agrandi par l'annexion de la **lampisterie**, transportée dans l'abri de voyageurs, côté voie n°2
 - ▶ un poêle modèle PLM serait installé dans la cloison séparative du nouveau bureau du chef de gare
 - ▶ le poêle de la salle d'attente des 1^{ère} et 2^è classes serait installé dans la cloison séparative des deux groupes de salles d'attente.
- *lampisterie : local de dépôt et entretien des lampes d'éclairage et lanternes utilisées la nuit pour la signalisation lumineuse en manœuvre ou le remplacement des feux « blanc à l'avant ou rouge à l'arrière des trains ».*

Le café de la Gare

Le café de la Gare, propriété de la famille VOSSOT était situé dans la Grande Rue, en face du sentier « piétons ».



Sources : Service Archives Documentation de la SNCF à Le Mans – Archives départementales

Recherches et rédaction : Thérèse MATHIRON

Vous trouverez la suite de cette rubrique (2^{ème} partie : de 1938 à nos jours) dans le prochain « INFO LAMARCHE N°13 ».



MAIRIE DE LAMARCHE-SUR-SAÔNE
1, place de la Liberté - 21760
03.80.32.01.50 - Fax 03.80.47.15.72

e-mail :
lamarche-sur-saone@wanadoo.fr
www.lamarche-sur-saone.fr

Ont participé à la rédaction

Martine Armand - Jérémy Collin
Pascale Fautré - Pierre Jacquet
Gilles Lemunier - Philippe Lesavre
Thérèse Mathiron - Édith Vaillant
Michèle Vaillard

Rédaction, photographies, conception et distribution « Info Lamarche N°12 » réalisées par la 1^{ère} Commission « Communication - Information » (680 ex. 10/2022). Erreurs et omissions qui pourraient être relevées au sein de cet ouvrage seraient purement fortuites et ne sauraient engager la responsabilité de l'équipe chargée de son élaboration.